



AUDIO CONFERENCE Disi Grand-Est du 18 mai 2020

Dans le cadre du plan de reprise d'activité (PRA) de la Disi Grand Est, le premier CHSCT de l'année 2020 ne s'est pas tenu en présentiel mais en audio-conférence.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire du CHS-CT suite aux élections professionnelles de novembre 2019.
- 2) Plan de reprise d'activité de la Disi Grand Est.

- Désignation du secrétaire du CHSCT :

Les trois personnes qui se présentent sont :

- Sandra PERIN pour la CFTC
- J.F. CHARLIER pour la CGT
- François BALLE pour Solidaires

Ne votent que les titulaires. Pour les trois tours, chaque candidat totalise le même nombre de voix. Pour départager les candidats, Monsieur WATRE décide de retenir le candidat le plus âgé. Monsieur J.F. CHARLIER (CGT) est élu secrétaire adjoint pour la durée du mandat.

- Plan de reprise d'activité pour la DSI Grand Est :

- Rappel sur le PCA qui s'est déroulé du 16 mars au 11 mai 2020.
- Rappel des tâches des différents services qui sont intervenus sur les missions prioritaires sur chaque site.

Le PCA s'est déroulé dans de bonnes conditions avec des mesures adaptées pour les cas COVID déclarés pendant le confinement.

La Préparation du PRA a duré environ 3 semaine. L'objectif pendant cette phase, au-delà d'assurer les missions dans les meilleures conditions possibles, a été également de le faire avec la sécurité sanitaire maximale pour les agents.

Cet objectif a été atteint en mettant en place les solutions suivantes :

- Favoriser le télétravail.
- Limiter la présence sur site des personnels affectés à des missions ne pouvant s'exercer que sur place.
- Mettre en place les protocoles sanitaires nécessaires (ex : production éditique, limiter les déplacements, fourniture de matériel de protection).
- Ne mobiliser que les agents nécessaires aux missions dont le périmètre pouvait être restreint d'un point de vue métier. Les agents non mobilisés ont pu bénéficier d'ASA. Il est précisé qu'en cours de PCA des agents ont été mobilisés pour assurer une charge plus importante (ex : AT pro, toscane ou CID/SIL).
- Sécuriser les agents médicalement fragiles en accordant des ASA
- Permettre aux agents parents d'enfants déscolarisés de les garder à domicile, en accordant là encore des ASA.

Pendant cette période, le dialogue avec les représentants du personnel a été nourri à l'occasion d'audios quasi hebdomadaires au cours desquelles les médecins de prévention, l'assistant de prévention et l'ISST ont pu apporter leur expertise.

Le CHSCT se poursuit avec l'intervention de chaque chef d'établissement pour évoquer l'organisation des capacités d'accueil par service.

Nous avons les chiffres si vous désirez plus de détails.

Quelques exemples de questions posées par les organisations syndicales :

(Certaines questions comme la prime exceptionnelle ou la durée du télétravail n'ont pas trouvé de réponses ce jour)

→ Les personnels en présentiels n'avaient pas accès à une solution de restauration collective, les agents se sont débrouillés pour trouver par eux-mêmes un repas (sandwich, plats...). Afin d'optimiser cette recherche, c'est bien souvent un agent qui prenait en charge le rapatriement des repas, et qui payait pour un groupe, or le remboursement des frais lors de la deuxième période est conditionnée par la production d'une facture ; quel moyen ont les agents qui ont adhéré à ce système nécessaire vu les circonstances particulières, pour prouver qu'ils ont se sont restaurés sur place ?

Les agents peuvent photocopier la facture et surligner une ligne de repas.

→ Les agents en présentiel ont cumulé des heures supplémentaires afin de remplir les missions prioritaires. Les jours de récup étant limités à 1 par mois, serait-il possible de sursoir à cette règle afin d'épurer plus rapidement ces heures ?

En attente de renseignements.

→ Suite à l'ordonnance du 15 avril, le 22 mai (pont de l'ascension) peut-il être compté dans les 10 jours imputés ?

Oui et les agents ayant posé des récupérations d'heures variables pourront les faire requalifier en congé ou RTT. Les jours de congé pris avant le 1er juin feront partie des 10 jours concernés par l'ordonnance.

→ Le ménage à la Cid 68 n'est effectué qu'une fois par semaine.

La direction précise avoir fait les démarches auprès du prestataire.

→ Où en est la commande de climatiseur mobile pour la Cid 54 ?

Commande non lancée malgré la décision du dernier CHSCT, l'assistant de prévention précise qu'il n'y a pas la totalité du budget nécessaire.

Donc sujet à revoir au prochain CHSCT.

→ Les téléphones portables pour le télétravail sur MEDOC ont-ils été fournis aux agents ?

Oui.

Le médecin de prévention (Mme GUEGAN BARTHEL) explique que le protocole de la mise en quatorzaine pour suspicion de covid a changé.

Une enquête est réalisée par la cpam avec des questions précises avant que l'agent ne soit mis en arrêt.

La direction souhaite organiser un CHSCT et un CTL fin juin.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans les comptes-rendus transmis par mail.

La CFTC reste à vos côtés pendant cette période difficile.

Contact : sandraperincftc@gmail.com

07.69.15.92.36